

RÈGLES D'ORIGINE : Lois, règlements et procédures administratives qui déterminent le pays d'origine d'un produit. Les règles d'origine peuvent être conçues pour déterminer l'admissibilité d'une marchandise à un accès préférentiel en vertu d'un accord de libre-échange (ALE) ou pour indiquer le pays d'origine de celle-ci pour diverses raisons. Une décision quant à l'origine prise par une autorité douanière peut déterminer si une expédition est soumise à un contingent, bénéficie d'une préférence tarifaire ou est touchée par un droit antidumping. Ces règles peuvent varier d'un pays à l'autre et ne sont pas toutes établies dans le même but. (Rules of Origin)

SUBVENTION : Avantage économique accordé par un gouvernement aux producteurs, souvent pour renforcer leur compétitivité. La subvention peut être directe (subvention en argent) ou indirecte (p. ex. crédits à l'exportation à faible taux d'intérêt garantis par un organisme gouvernemental). (Subsidy)

TARIF DOUANIER : Taxe imposée sur des marchandises importées. Il peut s'agir d'une taxe ad valorem (pourcentage de la valeur) ou calculée selon un mode particulier (p. ex. 5 \$ par tranche de 100 kg). Les tarifs douaniers donnent un avantage financier à des marchandises similaires produites localement et constituent des recettes pour les gouvernements. (Tariff)

TRANSPARENCE : Accessibilité et clarté des lois et des règlements. (Transparency)

ZLEA : Zone de libre-échange des Amériques. Proposition d'accord de libre-échange entre les 34 pays démocratiques de l'hémisphère occidental. Le processus de la zone de libre-échange des Amériques a été conçu à Miami en 1994 et les négociations ont été lancées à Santiago, au Chili, en 1998. (FTAA : Free Trade Area of the Americas)